

Prix d'abonnement ; Deux piastres par An PAYABLE D'AVANCE.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour les Etats-Unis, les frais de poste étant obligatoire jusqu'à la frontière, les abonnés auront à payer trois piastres.

PARAIT LE MARDI ET VENDREDI

Le Franco-Canadien

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. BOURGUIGNON, Imprimeur-Propriétaire

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion 50 Chaque insertion subséquente 13 Dix lignes, première insertion 67 Chaque insertion subséquente 17 Au-dessus de dix lig. par lig. 7 Chaque insertion sub. par lig. 2

Toutes lettres d'affaires, communications et correspondances doivent être adressées franco au propriétaire du Journal.

Neuf Martyrs en Corée.

Le dernier courrier de Chine, arrivé le 6 septembre à Paris, apporte une nouvelle grave. Neuf Français missionnaires catholiques, dont deux évêques, viennent d'être martyrisés en Corée. Voici les détails que publie l'Etendard :

"Le 11 juillet, nous écrivait-on de Tchefou, M. le contre-amiral Rose, dont le pavillon est sur la frégate la Guerrière, et qui commande notre division navale de Chine et du Japon, se trouvait à Tientsing. Il vit venir à lui un homme habillé en Coréen qui lui raconta les faits suivants :

"Je suis Français, missionnaire en Corée. J'ai fui ce pays sur ma petite barque, montée par quelques chrétiens, et je suis arrivé à Tchefou après sept jours de navigation. Apprenant que vous étiez à Pékin, je me suis dirigé aussitôt sur cette capitale, pour vous apprendre que, par ordre du roi de Corée, mon évêque, son coadjuteur et sept de mes confrères ont été massacrés au mois de mars sous le seul et unique prétexte qu'ils étaient Européens. Une quarantaine de chrétiens indigènes ont partagé leur sort.

"Quelques jours avant ce cruel événement, les Russes étaient venus sur la côte nord de Corée, demandant une concession de terrain pour y construire quelques maisons et y établir un commerce international.

"Sur la réponse évasive et dilatoire du roi, ils s'étaient retirés, annonçant qu'ils reviendraient bientôt.

"Alors le bruit se répandit, émanant de la cour, que le roi avait un grand désir de voir l'évêque européen, et que la religion chrétienne allait jouir de la protection du gouvernement. En effet, l'évêque est mandé auprès du roi ; il est conduit au palais, il est jeté dans la prison des criminels.

"Après un court délai, le roi le fait comparaître et lui demande s'il ne pourrait pas empêcher, par son influence, le séjour que voulait faire les Russes en Corée. L'évêque (Mgr. Berneux, du Mans, évêque in partibus de Capse) répond qu'il est Français, et comme tel complètement étranger aux projets et aux affaires des sujets russes.

"Le roi lui dit : Si on vous faisait quelque mal, le souverain de votre pays viendrait-il, pour vous venger, porter la guerre chez nous ?

"L'évêque répond : Napoléon III, mon souverain, et le protecteur, le défenseur, le père de tous ses sujets. Vous savez ce qu'il a fait en Chine. Son armée est entrée victorieuse à Pékin, et le grand empereur du royaume du Milieu a été contraint de fuir d'abord, de se soumettre ensuite aux justes exigences de la France. Si vous êtes juste envers nous, Napoléon sera votre ami, et nous, nous resterons vos plus fidèles serviteurs.

"Les paroles les plus aimables sortirent alors de la bouche du roi, et l'évêque fut transféré de la prison des criminels à celle des grands mandarins du royaume. Mais ces bontés n'étaient qu'une feinte. L'heure de la persécution avait sonné : les pères Beaulieu, Durie et Ranfert de Bretenières furent arrêtés comme leur évêque, jetés comme lui en prison, et décapités avec lui, le 8 mars, sous les murs de la capitale.

"Trois jours après, les pères Pourthié et Petit-Nicolas subissaient au même endroit, le même sort.

"Le 30 mars jours du vendredi-saint, nouvelle exécution : Mgr. Davélu, évêque d'Accone, coadjuteur de Mgr. Berneux, ainsi que les pères Au maître et Huin, expirèrent à leur tour sous le glaive.

"Il ne reste plus de la mission de Corée que trois missionnaires : les pères Fréron, Calais et Ridet. Les deux premiers sont cachés dans les montagnes ; le troisième est celui-là même qui a fait à l'amiral Rose le triste récit qui précède. L'amiral l'a immédiatement embarqué sur la Guerrière, où il est environné de respects et de soins.

"Tels sont les faits. A peine est-il utile d'ajouter qu'ils ont causé une vive indignation dans notre division navale.

"Notre correspondant nous envoie de la manière suivante les noms, prénoms et lieux de naissance des missionnaires martyrisés.

"Ont été exécutés le 8 mars :

"Mgr. Berneux (Siméon-François.) évêque de Capse, originaire du diocèse du Mans ;

"Le P. Beaulieu (Louis-Bernard), de Bordeaux ;

"Le P. Dorle (Pierre-Henri), de Luccon ;

"Le P. Ranfert de Bretenières (Siméon-Marie), de Dijon.

"Ont été exécutés le 11 mars :

"Le P. Pourthié (Charles-Antoine), d'Alby ;

"Le P. Petit-Nicolas (Michel-Alexandre), de Saint-Dié.

"Ont été exécutés le 30 mars :

"Mgr. Davélu, évêque in partibus d'Accone, né dans le diocèse d'Amiens ;

"Le P. Aumaître (Pierre), d'Agoulême ;

"Le P. Huin (Martin-Luc), de Langres."

D'un autre côté nous lisons dans la Patrie :

"Nous apprenons, par des lettres de Hong-Kong, du 24 juillet, que M. le contre-amiral Rose, qui commande la division navale des mers de Chine et du Japon, venant de quitter le mouillage sur la frégate à vapeur la Guerrière, pour se rendre à la côte de Corée, et faire cesser les persécutions religieuses que le roi de ce pays venait d'ordonner.

"Ces persécutions ont atteint plusieurs missionnaires français, italiens et espagnols, que les mandarins ont fait mettre à mort. On assure que pour donner plus d'efficacité à ses réclama-

tions, l'amiral Rose avait envoyé au commandant de la corvette à vapeur le Laplace, l'ordre de rallier son pavillon à la côte de Corée.

Sanglante bataille entre les Paraguayens et les Brésiliens.

Le steamer North America, parti de Rio Janeiro le 25 août, est arrivé le 20 dans le port de New-York avec la malle du Brésil. Une nouvelle et sanglante bataille a été livrée le 18 sur les frontières du Paraguay. Autant qu'il est permis de juger par les rapports que nous avons sous les yeux, la bataille est demeurée indécise.

C'est le 16 juillet que le combat a commencé. L'armée brésilienne s'est lancée à l'assaut d'une série d'ouvrages formidables que les Paraguayens avaient élevés sur une double hauteur dominant toute la campagne environnante. Elle réussit à s'emparer, malgré un feu terrible, de la première redoute, construite sur une colline située un peu en avant de la hauteur principale. Les Paraguayens se retirèrent en désordre sur leur seconde ligne de retranchements.

Rejoints peu après par l'armée argentine, les Brésiliens se précipitèrent à l'assaut de cette seconde ligne ; mais, accueillis par une pluie de projectiles et de mitraille, ils furent contraints de rétrograder et de se borner à la défense de la redoute dont ils s'étaient primitivement emparés.

La journée du 17 se passa sans combat, les deux armées réparant leurs pertes et se préparant à recommencer la lutte. Le 18, au point du jour, les alliés reprirent vivement l'offensive et attaquèrent vivement les ouvrages ennemis. Repoussés trois fois consécutives, ils revinrent chaque fois à la charge avec une nouvelle ardeur ; ils finirent par s'emparer des ouvrages paraguayens, mais ils ne purent s'y maintenir, et, après avoir perdu beaucoup de monde, ils furent contraints de regagner la redoute dont ils s'étaient emparés le 16. Tous les efforts des Paraguayens pour les déloger de cet ouvrage sont restés sans succès.

Ces deux jours de combat sont estimés à 4,200 tués et blessés. Les Paraguayens ayant souffert au moins autant que leurs ennemis, les pertes totales des deux armées s'élevaient donc au chiffre total de 9,000 tués et blessés.

Des renforts ont été immédiatement envoyés de Rio et de Buenos Ayres à l'armée alliée, afin qu'elle pût reprendre immédiatement l'offensive. Un des vapeurs brésiliens affectés au transport de ces renforts s'est perdu dans le Rio de Plata. Tous les passagers ont été sauvés, ainsi qu'une somme considérable en or.

Changements Ecclésiastiques du Diocèse de St. Hyacinthe, pour l'année 1866.

M. E. Durocher, ancien curé de Belœil, à la cure de St. Athanase.

M. Alf. Desnoyers, de la cure de St. Barnabé, à celle de St. Pie.

M. O. Monet, de la cure de St. Grégoire, à celle de St. Athanase.

M. P. Hévey, de la cure de St. Jean-Baptiste, à celle de St. Grégoire.

M. I. Soly, de la cure de St. Hilaire, à celle de St. Jean-Baptiste.

M. C. Boucher, de la cure de St. Liboire, à celle de St. Hilaire.

M. J. Gaboury, de la cure de Ste. Cécile, à celle de St. Paul.

M. J. S. Taupier, de la cure de St. Paul, à celle de Ste. Cécile de Milton.

M. J. Quinn, du vicariat de St. Pie, à la cure de St. André de Sutton.

M. C. Poulin, du vicariat de la Cathédrale, à la cure de St. Dominique.

M. P. U. Brunelle, du vicariat de St. Hogue, à la cure de St. Liboire.

M. I. Desnoyers, assistant à St. Pie.

M. P. O. Allaire, assistant à St. Athanase.

M. J. B. Duhamel, du vicariat de St. Antoine, au vicariat de St. Mathias.

M. F. X. Poulin, du vicariat de St. Mathias, à celui de St. Antoine.

M. O. Guy, du vicariat de N.-D. de St. Hyacinthe, à celui de Ste. Marie.

M. V. Gatineau, du vicariat de St. Jude, à celui de N.-D. de St. Hyacinthe.

M. E. Letourneau, du vicariat de Franham, à celui de St. Jude.

M. Az. Desnoyers, du vicariat de Compton, à celui de St. Hugues.

M. F. X. Bouvier, du vicariat de Ste. Marie, à celui de St. Marcel.

M. J. Jodoin, du vicariat de St. Denis, à celui de St. Damasc.

M. C. P. Gaboury, vicaire à St. Denis.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

Nous télégraphâmes, conséquemment, à Liverpool, donnant instruction à nos agents d'aller immédiatement à bord du steamer dès qu'il serait arrivé, de voir le prisonnier, de prendre connaissance des faits et de nous envoyer un affidavit par la malle du même jour, afin de nous mettre en état d'obtenir un bref d'habeas corpus et d'intercepter à Londres Lamirande et ses conducteurs.

On ne voulait pas permettre à nos agents d'avoir une entrevue avec le prisonnier. Ils travaillèrent, cependant, pour le retenir à Liverpool. Le matin, ils s'adressèrent au magistrat stipendaire, lui demandant un ordre pour faire amener le prisonnier devant lui. Ce magistrat refusa de l'accorder et ne voulut intervenir en rien dans l'affaire.

Nos agents s'adressèrent alors au Consul Français ; mais ils rencontrèrent dans ce dernier un antagoniste du prisonnier. On s'adressa également à la police, mais sans plus de succès, le gardien de la prison, où le prisonnier avait été enfermé, l'ayant écroué comme un prisonnier "en transit." Tous ces détails nous étaient transmis vers 3 heures, le 5, avec une description du prisonnier, suivie de l'information que Lamirande et ses conducteurs, qui s'étaient adjoints un détective de Liverpool, arriveraient à Londres, vers 9 heures, en route pour la France.

Un affidavit nous fut envoyé par la poste, assez tôt pour que nous lussions en notre disposition, le matin. Le juge n'étant pas en ville, la seule chose que nous avions à faire était d'essayer à garder Lamirande à Londres, jusqu'à ce que nous puissions faire une application en sa faveur. A cette fin, nous nous adressâmes à Sir Richard Mayne, qui consulta le Sous-Secrétaire d'Etat ; mais, après quelques délibérations, ils décidèrent qu'ils ne pouvaient intervenir.

Nous rencontrâmes le prisonnier à la station, sous la garde de Melin, Sping et Carlisle (le détective de Liverpool.)

Ce dernier était muni d'une carte bureaucratique de passage qu'il avait reçue du bureau central à Liverpool ; il déclara qu'il avait reçu ordre de son Surintendant, qui agissait de concert avec le Consul Français, d'escorter le prisonnier à travers l'Angleterre, de le placer à Dover entre les mains de l'officier français, et il ajouta qu'il devait exécuter ces instructions. Résister à Carlisle était inutile, vu que la police aurait été de son côté, et l'aurait appuyé comme un officier supérieur. Lamirande parut épuisé, comme saisi de stupeur et incapable d'essayer une invasion. Nous fûmes en conséquence obligés de le laisser aller. Le résultat fut que le prisonnier et ses conducteurs laissèrent Londres de grand matin pour Paris.

Nous sommes peinés de n'avoir pu exécuter vos instructions, mais nous avons fait tout ce qui était possible de faire. Nous avons remarqué, à Londres, que nos détectives étaient passablement mêlés à l'histoire de sa capture en Canada, et attendaient de jour en jour la "job de lui faire franchir notre territoire."

— Un agréable compagnon de voyage, et que les voyageurs devraient toujours avoir avec eux est le Pain-Killer de Perry Davis. Une attaque soudaine de choléra, de diarrhée, dysenterie, choléra morbus peut être, par lui, arrêté sur le champ. Il guérit également les échaudures, brûlures, etc. Vendu partout.

FEUILLETON.

L'Allumeur de Bouverbes

PAR MISS CUMMINS.

CHAPITRE XXXV.

UNE NOUVELLE CONNAISSANCE.

(Suite.)

Gertrude n'avait pas vu le docteur s'approcher, mais elle leva la tête au son de sa voix. Comprenant la surprise qu'il devait éprouver en la trouvant occupée à causer si familièrement avec un étranger, elle rougit un peu à sa brusque exclamation ; mais, voyant que son compagnon y demeurait tout à fait indifférent et l'accueillait même avec un sourire, elle se sentit plutôt amusée qu'embarrassée ; car, chose bizarre, elle en était venue à avoir confiance de son compagnon de voyage, qui se leva, échangea une poignée de main avec le docteur, auquel il avait été présenté la veille, et lui dit avec le plus grand calme : "Aurez-vous la bonté, monsieur, de me présenter à mademoiselle ? Nous causons déjà depuis longtemps, mais nous ne savons encore de quels noms nous appeler."

Le docteur Jérémy ayant rempli la formalité d'usage, M. Phillips salua gracieusement Gertrude, et la regarda d'un air si doux et si paternel qu'elle n'hésita pas à

prendre la main qu'il lui tendait. Il retint un moment la sienne, en disant : "N'ayez pas peur de moi quand nous nous reverrons." Puis il s'éloigna et se promena lentement sur le tillac jusqu'à ce qu'on appellât à dîner les voyageurs pour Catskill. Alors il descendit avec le docteur et Gertrude.

Le docteur essaya de railler un peu Gertrude sur son cavalier à tête grise, déclarant qu'il était encore jeune et beau, et qu'elle pourrait faire teindre ses cheveux de la nuance qui lui plairait ; mais il ne put venir à bout de la taquiner sur ce point, parce que l'intérêt qu'elle éprouvait pour lui, et qu'elle ne niait pas, était tout à fait indépendant de sa figure.

Toutefois le tumulte du dîner et du débarquement à Catskill bannit de la tête du bon docteur toute pensée étrangère à la sûreté de ses dames, à la sienne propre et à celle de leurs bagages : et c'était là un sujet capable d'inquiéter même un voyageur plus expérimenté que lui : car le temps assigné au bateau pour s'arrêter au débarcadere et déposer les passagers était si court, et si grande la confusion avec laquelle on les chassait à terre et on lançait leurs bagages après eux, que, lorsque la machine halestante se remit en mouvement, la petite foule réunie sur le quai ressemblait plus à un troupeau de moutons effrayés qu'à des êtres humains doués d'une volonté indépendante.

Emily, dont le système nerveux était depuis longtemps excité, se cramponnait trem-

blante à Gertrude, et Gertrude se trouvait sans savoir comment, appuyée sur le bras de M. Phillips, aux efforts duquel toutes deux furent redevables d'un heureux débarquement. Cependant mistress Jérémy s'occupait de compter les malles, tandis que son mari, un pied posé sur l'une d'elles et un sac de nuit à la main gauche, déclamaient hautement contre le bateau à vapeur, contre ceux qui le conduisaient et contre toute la pétulante nation des Yankees.

Deux diligences attendaient les voyageurs sur le quai pour les conduire au haut de la montagne. Avant que M. Jérémy eût le dos tourné au fleuve, Emily et Gertrude prirent place dans l'une d'elles, grâce à M. Phillips, qui, s'étant chargé de ce soin sans dire un mot, alla informer le docteur de l'endroit où elles se trouvaient. Le docteur et sa femme les rejoignirent bientôt ; une société d'étrangers occupait l'autre voiture et, après quelques moments de retard, ils commencèrent leur voyage de l'après-midi.

CHAPITRE XXXVI.

LE ROC SÉCULAIRE.

Avant même de traverser le village poudreux et de rejoindre la route qui conduisait à l'hôtel de la Montagne, nos voyageurs s'aperçurent de l'énorme différence qui existait entre la température de la rivière et celle de l'intérieur des terres ; et, se trouvant privés tout à coup de la brise rafraîchissante dont ils avaient joui sur le bateau, ils eurent à supporter tout le poids de la chaleur. Pou-

dant les premiers milles, Gertrude dut consacrer tous ses soins à se préserver, ainsi qu'Emily, des rayons d'un soleil brûlant qui leur donnait en plein sur la figure, et ce fut un grand soulagement pour elles lorsqu'on atteignit enfin la route escarpée, mais unie et bien ombragée, qui gravissait le versant de la montagne.

L'atmosphère étant parfaitement sereine, le coup d'œil, qui s'étendait de plus en plus, devint magnifique, et le plaisir et le ravissement de Gertrude furent si grands, que la contrainte imposée par le décorum lui parut presque intolérable. Aussi, lorsqu'on invita les hommes à descendre pour soulager les chevaux fatigués, Gertrude accepta-t-elle avec empressement la proposition que lui fit le docteur de l'accompagner à pied l'espace d'un ou deux milles.

Gertrude était une excellente marcheuse, le docteur était encore agile, et ils laissèrent bientôt les voitures derrière eux. A un brusque détour de la route, ils s'arrêtèrent pour admirer l'horizon, et, plongés dans une profonde extase, ils joissaient immobiles du calme et de la beauté de l'endroit, lorsqu'une voix tout auprès d'eux les fit tressaillir : "Voilà, certes, disait on, un magnifique paysage !"

Ils se retournèrent et virent M. Phillips assis sur un rocher moussu contre lequel Gertrude s'appuyait en ce moment. Son attitude était aisée et inoccupante ; son chapeau de paille à large bord gisait à terre, où il était tombé, et sa chevelure, parsemée de neige, mais encore belle et endoyan-

te, était rejetée en arrière et découvrait son vaste front. A le voir ainsi, la tête appuyée sur la main avec la nonchalance d'un enfant, on eût cru qu'il était assis là depuis quelques heures, et qu'il s'y trouvait chez lui ; mais il se leva dès qu'on l'eut aperçu, et rejoignit Gertrude et le docteur Jérémy.

"Vous avez pris les devants, monsieur, dit celui-ci.

— Oui, je marche depuis le village. C'est mon habitude toutes les fois qu'on ne peut gagner du temps à rester en voiture."

A ces mots il remit aux mains de Gertrude, sans la regarder ni paraître avoir conscience de ce qu'il faisait, un bouquet de belles fleurs de laurier, qu'il avait sans doute cueillies pendant sa promenade ; elle eût voulu l'en remercier, mais il avait l'air si distrait qu'elle n'en trouva pas l'occasion, d'autant plus qu'il se mit à causer avec le docteur comme si elle n'avait pas été là.

Ils reprirent tous trois leur marche. M. Phillips et le docteur Jérémy s'entretenaient avec animation, et Gertrude, contente de les écouter, s'aperçut bientôt qu'elle n'était pas la seule à qui l'étranger eût rendu agréable. Le docteur le mit sur une foule de sujets, dont chacun lui semblait également familier ; et Gertrude sourit plus d'une fois en voyant son vieil ami se froter les mains, ce qui était sa manière bien connue d'exprimer une satisfaction illimitée.

Le Franco-Canadien.

JEAN, 28 SEPTEMBRE 1866.

Le terme de septembre de la cour criminelle, à Montréal, s'est ouvert, mardi dernier, sous la présidence de son Honneur le Juge Drummond, qui, dans sa charge aux grands jurés, lui-même de la fameuse affaire de Lamirande, dans les termes suivants, et paraît vouloir prendre des procédures régulières contre la conduite de M. Ramsay, l'avocat de la Couronne en cette cause :

Mais en dehors de ces crimes vulgaires, je dois appeler votre attention à un incident alarmant, commis par certaines personnes dont quelques-unes se trouvent employées dans l'administration de la justice.

Je fais allusion à l'affaire d'Ernest Bureau Lamirande, qui pendant que sa requête pour un mandat d'habes corpus était en considération devant un jury de cette Cour, après que Son Excellence le Gouverneur-Général avait donné au requérant qu'il aurait pleinement le temps d'obtenir une décision des juges de la dite Cour avant qu'un mandat ou mandat d'extradition pût émaner contre lui, a été illégalement et forcément enlevé et transporté en dehors de la juridiction des tribunaux de ce pays.

La question n'était pas de savoir si Lamirande était coupable ou non coupable. Tout homme fuyant un sol britannique est censé innocent tant qu'il n'est pas trouvé coupable.

La question à décider était de savoir si, en vertu du traité entre l'Angleterre et la France, Lamirande pouvait être extradé légalement.

Le lendemain de l'enlèvement le juge auquel la requête avait été présentée décidait que la loi ne justifiait pas son extradition.

Un crime de ce genre, impliquant en même temps un mépris outrageant aux juges du pays, une insulte faite à Notre Gracieuse Souveraine en la personne de Son Excellence, notre noble Gouverneur-Général, est une violation du mandat d'habes corpus sur lequel reposent toutes nos libertés, comme sujets britanniques, exige de votre part une enquête stricte et sévère.

Après l'adresse au Grand Jury, dit le Pays, le juge Drummond demanda à M. Ramsay s'il était l'auteur des deux lettres publiées dans la Gazette sous la signature T. K. Ramsay. M. Ramsay voulut embrouiller la question ou l'éblouir ; M. Drummond ne le lui permit point. Ce fut alors que M. Ramsay dit que, ne sachant dans quel but on lui posait cette demande, il refusait d'y répondre. Afin de savoir d'une manière certaine la vérité sur le sujet, M. Drummond assigna pour mardi M. Howe et Chamberlin, propriétaire de la Gazette, afin qu'ils dissent à la cour ce qu'ils en connaissent.

On M. Ramsay est l'auteur des lettres signées de son nom ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, pourquoi n'a-t-il pas réclaté contre une frauduleuse mixtion de son nom dans une aussi sale affaire ? Pourquoi ensuite ne l'a-t-il pas déclaré franchement à la Cour ? Il eût de la sorte établi son innocence et rétabli sa position singulièrement compromise. Nous connaissons assez M. Ramsay pour dire qu'il eût de suite répondu non à M. Drummond s'il eût été innocent. S'il est l'auteur de ces lettres, pourquoi a-t-il donc hésité, tâtonné, reculé au moment du péril ? Il

a fait un coup de tête en arrière du juge ; mais, se trouvant en face de celui-ci et contraint de rendre compte de sa conduite, aussitôt il se trouble et ne veut avouer sa faute.

Mais il faudra bien qu'il se prononce d'une façon ou de l'autre.

Mardi matin, M. Lowe et Chamberlin ne comparurent point en Cour, et celle-ci ne les puni point de cette désobéissance. Cette mansuétude hors de propos a surpris beaucoup de personnes. Pendant que la cour cherche à venger son honneur et sa dignité en demandant à M. Ramsay raison de son insolence, comment se fait-il qu'elle se laisse braver par deux amis de M. Ramsay qui méprisent ses ordres et s'efforcent de faire croire, en citant leur impunité, et la puissance de la Cour ? Il y a contradiction.

M. Drummond, les propriétaires de la Gazette ne comparurent point, ordonna de lancer contre M. Ramsay une règle de cour rapportable (jendi dernier) à 10 hrs. L'on croit que M. Ramsay devra répondre aux questions du juge ou être condamné pour mépris de cour. Nous ignorons ce qui adviendra, mais nous croyons que la cour tient assez à sa dignité pour savoir la maintenir.

Grand nombre de personnes ont été surprises de voir M. Drummond permettre à M. Ramsay de paraître en qualité de représentant de la couronne devant la cour qu'il a si outrageusement méprisée. Elles craignent une chose bien sérieuse, savoir : que si le Banc négligeait cette occasion de revendiquer le respect qui lui est dû, de maintenir sa dignité, et de verger son honneur, il n'y eût plus de barrière à l'insolence des avocats et que l'hermine fut dégradée.

Hier matin à l'ouverture de la cour son Hon. le juge Drummond a annoncé qu'il donnerait sa décision dans l'affaire Ramsay qu'à la fin du terme.

Aux Volontaires.

D'après un ordre reçu hier soir le campement fixé pour demain est ajourné indéfiniment.

Tout va de mal en pis dans le Département de la Milice.

Le ministre de la milice est toujours dans les vignes du seigneur et néglige conséquemment ses devoirs ; l'adjudant général MacDougall est un importé qui ne donne pas satisfaction aux canadiens-français ; M. l'adjudant-général de Salaberry est malade depuis plusieurs mois ; M. le député-adjudant-général Suzor est mort depuis plus d'un mois et il n'a pas encore de successeurs ; M. le député-adjudant-général Brown a décédé, il y a plus de trois semaines, avec une somme assez ronde appartenant aux volontaires, et il n'a pas encore de successeur permanent ; son successeur temporaire est le fameux capitaine Carter dont personne ne veut et qui a vu accueillir la nouvelle de sa nomination par les sifflets de toute la presse ; ce même Carter a été nommé surintendant des écoles militaires, sans que personne le sût, et le gouvernement récompense par un salaire annuel de \$1,200 la lacheté dont il a fait preuve en juin dernier ; ce même capitaine Carter a été fait membre du bureau des examinateurs des officiers volontaires, et c'est devant ce poltron que doivent comparaître nos braves compatriotes qui aspirent à des

commissions militaires ;—les résignations abondent : il suffit de citer celles des lieuts.-cols. Coursol, Devlin, Hawkes, de Montréal, des majors-Paiton et Pelletier, de Québec, de l'adjudant Robinson, de Montréal, du cap. Auger et de l'enseigne Chauvin, de Terrebonne ;—le gouvernement doit encore plus de \$3000 aux volontaires du comté de Huntingdon, chez qui règne le plus grand mécontentement ;—pour récompenser un partisan politique le gouvernement passe par-dessus des officiers qui ont droit à des promotions et nomme M. Dunkin lieutenant-colonel du bataillon de Bedford ;—le col. Booker, le col. Dennis, le major Gillmore, le cap. Ferguson sont accusés publiquement de lacheté ;—le premier comparait devant une cour d'enquête composée de ses amis et qui procède *ex parte*, ne voulant pas entendre les témoins à charge ; il est de la sorte innocent ;—de toutes parts les journaux regorgent de correspondances écrites par des volontaires qui se plaignent de n'être pas payés ;—un volontaire se plaint qu'une partie de l'argent dû aux volontaires, remis en chèque sur la banque de Montréal, ait été changée par un officier en argent de la banque du Haut-Canada, qui se ferait quelques jours après ;—les volontaires ne sont ni chaussés, ni habillés, ni approvisionnés d'équipement ;—et quand ils osent se plaindre dans les journaux, on les destitue sans forme de procès, sur le simple rapport de mouchards qui cherchent le faveur de la brigade ; c'est ainsi que l'on a renvoyé du service le Capt. Clarke qui avait osé prendre le parti de ses hommes honteusement oubliés par l'adjudant ;—il y a des mouchards attirés, qui font le service dans le bureau de milice, les autorités s'en rapportant à eux, mais tous les volontaires murmurent avec raison ;—on ne rend pas justice aux canadiens-français chaque fois qu'on le peut, et ce sont toujours nos compatriotes qui ont le plus de raisons de se plaindre de l'administration militaire.

Voilà un tableau bien incomplet des misères, des injustices, des négligences, des souffrances, du découragement qui règnent dans les régions militaires.

En face de ces faits, il faut une loyauté diablement ferrée pour soutenir d'une façon ou de l'autre le système volontaire dans cette province. Mais nous n'en sommes encore qu'aux prémisses : on en verra bien d'autres d'ici à long-temps.—Pays

Exhibition Agricole.

Jeu de 27 du courant, a eu lieu en cette ville l'exhibition annuelle pour le comté de St. Jean.

Voici la liste des prix qui furent accordés :

Première Division.

Blé.—1er prix : Alexander Graham ; 2e W. J. Vanleit ; 3e Pierre Gagnon ; 4e Israël Ménard ; 5e Julius Woodworth ; 6e Charles Hébert ; 7e Diles. Borrowdale. Avoine.—1er prix : Isaac Piédaluc ; 2e Israël Ménard ; 3e Pierre Arbec ; 4e Samuel Vaughan ; 5e Julien Duquet ; 6e Michel Tremblay ; 7e Louis Laplante. Orge.—1er prix : Henri Marchand ; 2e John Borrowdale ; 3e Hugh Monaghan ; 4e Vital Bourassa ; 5e Calixte Bouchard ; 6e François Toupin ; 7e Narcisse Piédaluc. Pois.—1er prix : Joseph Roy, fils de François ; 2e Médard Déland ; 3e Paul Morin ; 4e Benj. Stevenson ; 5e Simon Gelineau ; 6e David Lanthier ; 7e Laurent Lévi Roy. Blé d'Inde.—1er prix : George Winterbottom ; 2e Louis Roussey ; 3e Charles Ro-

binson, senior ; 4e Julius Woodworth ; 5e George Peacock ; 6e J. B. Masten ; 7e George Lavallée. Patates.—1er prix : Ralph Moore ; 2e Collin MacFarlane ; 3e Thomas Roy ; 4e Isaac Bissonnette ; 5e Julien Duquet ; 6e Hugh Monaghan ; 7e Samuel Vaughan. Lin.—1er prix : Edward Mussen ; 2e Michel Tremblay ; 3e John Gray ; 4e Eusèbe Brossard ; 5e Edouard Régulier. Prairies.—1er prix : François Pinsonneault ; 2e George Winterbottom ; 3e J. B. Masten ; 4e David Brousseau ; 5e François Roy ; 6e Paul Deneau ; 7e John Gray. Bétaves.—1er prix : Félix G. Marchand ; 2e Michel Tremblay ; 3e Edouard Régulier. Carotte.—1er prix : Thomas Roy ; 2e Collin MacFarlane ; 3e Léonard Dupont ; 4e George Lavallée.

Seconde Division.—Chevaux.

Etalons 4 ans et plus.—1er prix : Laurent Roy ; 2e Andy McClelland ; 3e Jean Sem Breau ; 4e François Bourassa ; 5e Pas de compétiteurs. Etalons 3 ans.—1er prix : Jean B. Ethier ; 2e André Roy ; 3e Julien Simard ; 4e Médard Déland ; 5e Pierre L'Heureux. Etalons 2 ans.—1er prix : François Toupin ; 2e William Vaughan ; 3e Médard Déland ; 4e Isaac Piédaluc ; 5e Jean-Bte Moreau. Etalons 1 an.—1er prix : Alfred Dupuis ; 2e Thomas Roy ; 3e François Toupin ; 4e Jean-Bte Lafaille ; 5e Charles Hébert. Pouliches 3 ans.—1er prix : Julien Simard ; 2e Madeline Millard ; 3e Théophile Poissant ; 4e George Winterbottom. Pouliches 2 ans.—1er prix : J. B. Masten ; 2e Edouard Régulier ; 3e Philippe Roy ; 4e Médard Deneau. Pouliches 1 an.—1er prix : Julien Simard ; 2e Médard Déland ; 3e Isaac Bissonnette ; 4e Vital Bourassa. Juments et leurs Poulains.—1er prix : Moysé L'Heureux ; 2e Philippe Roy ; 3e Médard Déland ; 4e Jean Sem Breau ; 5e Médard Deneau ; 6e Jean-Bte. Dépelteau ; 7e Jean-Bte. Moreau ; 8e Laurent Roy ; 9e Thomas Roy ; 10e Julien Simard.

Troisième Division.—Bêtes à cornes, Moutons, etc.

Taureaux 3 ans et plus.—1er prix : Charles Robinson, senior ; 2e Louis Roussey ; 3e David Roy ; 4e Samuel Vaughan ; 5e et 6e prix pas de compétiteurs. Taureaux 2 ans.—1er prix : George Winterbottom ; 2e Julius Woodworth ; 3e Vital Bourassa ; 4e Joseph Lamoureux ; 5e George Lavallée. Taureaux 1 an.—1er prix : Edward Mussen ; 2e Calixte Bouchard ; 3e J. B. Masten ; 4e Antoine Richard ; 5e Julius Woodworth. Vaches à lait.—1er prix : J. B. Masten ; 2e Charles Robinson, senior ; 3e George Winterbottom ; 4e Charles Robinson, junior ; 5e Peter Robinson ; 6e Calixte Bouchard ; 7e Edward Mussen ; 8e Julius Woodworth ; 9e Michel Tremblay ; 10e John Borrowdale. Génisses de deux ans.—1er prix : Charles Robinson, senior ; 2e Julius Woodworth ; 3e Edward Mussen ; 4e J. B. Masten ; 5e Calixte Bouchard ; 6e Michel Tremblay ; 7e pas de compétiteur. Génisses d'un an.—1er prix : Julius Woodworth ; 2e Edward Mussen ; 3e Charles Robinson, senior ; 4e Charles Robinson, junior ; 5e Calixte Bouchard. Veaux de l'année.—1er prix : Peter Robinson ; 2e Charles Robinson, junior ; 3e George Winterbottom ; 4e Charles Robinson, senior. Bœufs de deux ans et plus.—1er prix : Peter Robinson ; 2e George Winterbottom ; 3e Calixte Bouchard ; 4e David Brousseau. Bœufs d'un an.—1er prix : George Winterbottom ; 2e Peter Robinson ; 3e Charles Robinson, junior ; 4e Chs Borrowdale. Bœufs de l'année.—1er prix : George Winterbottom ; 2e Chs. Robinson, junior ; 3e Peter Robinson. Brebis d'un an et plus.—1er prix : Chs. Robinson, junior ; 2e Chs. Robinson, senior ; 3e Calixte Bouchard ; 4e George Winter-

bottom ; 5e Peter Robinson ; 6e et 7e prix, pas de compétiteurs.

Brebis d'un an.—1er prix : Charles Robinson, senior ; 2e Peter Robinson ; 3e Chs. Robinson, junior ; 4e George Winterbottom ; 5e Calixte Bouchard ; 6e Vital Bourassa.

Brebis de l'année.—1er prix : Charles Robinson, senior ; 2e Peter Robinson ; 3e Charles Robinson, junior.

Verrats d'un an et pas plus de deux ans.—1er prix : Samuel Vaughan ; 2e John Borrowdale ; 3e et 4e et 5e et 6e prix, pas de compétiteurs.

Verrats de l'année.—1er prix : Félix G. Marchand ; 2e Edward Mussen ; 3e Samuel Vaughan ; 4e J. B. Masten.

Truies.—1er prix : William Vaughan ; 2e J. B. Masten ; 3e George Lavallée ; 4e Edward Mussen ; 5e John Borrowdale ; 6e Samuel Vaughan.

Quatrième Division.—Produits de Laiteries, Manufactures, etc.

Beurre.—1er prix : Diles. Borrowdale ; 2e Julius Woodworth ; 3e George Lavallée ; 4e J. B. Masten ; 5e Thomas Roy.

Fromage.—1er prix : Edward Scriver ; 2e J. B. Masten ; 3e John Borrowdale.

Etouffe du Pays.—1er prix : Alexis Perrault ; 2e David Lord ; 3e Joseph Roy ; 4e Thomas Roy ; 5e John Holder ; 6e Alexander Lanoue.

Flanelle du pays.—1er prix : Jos. Roy, fils de François ; 2e David Lord ; 3e Isaac Piédaluc ; 4e Edward Scriver ; 5e George Lavallée ; 6e Thomas Roy.

Toile du pays.—1er prix : Joseph Roy ; 2e David Lord ; 3e Isaac Bissonnette ; 4e Israël Ménard ; 5e Alexis Perrault ; 6e Thomas Roy.

Banque du Haut-Canada.

Toronto 22 Sept.—La circulaire suivante a été publiée par le Caissier de la Banque du Haut-Canada et adressée aux gérants des diverses branches de cette Banque :

Banque du Haut-Canada.

Toronto, 22 Sept.—Monsieur, — Comme il paraît y avoir un malentendu au sujet de la position actuelle des possesseurs de billets et des déposants, j'ai à vous informer conformément à la direction que j'ai reçue des aviseurs légaux de la Banque, de la ligne de conduite que vous devez tenir sous les circonstances suivantes :

1o. Vous pouvez recevoir le paiement d'aucun billets escompté par la banque et payable à l'embranchement dont vous êtes gérant et vous pouvez recevoir aussi les billets de la banque ou les chèques des déposants ; 2o. vous pouvez renouveler tout billets pour lequel la promesse de renouvellement avait été donnée avant le 18 courant, mais vous ne pouvez pas le faire si vous n'avez aucune circonstance que ce soit ; 3o. vous pouvez recevoir partiellement le paiement d'aucun billet et l'entrer au crédit du débiteur.

(Signé), ROBERT CASSELS, Caissier.

P. S.—Les règlements ci-dessus se rapportent à aucune dette actuellement échue ou non en faveur de la Banque.

—Lamirande, est arrivé le sept à Paris sous la garde de M. Melin, ce même officier français l'arrêta à Laprairie. Si l'on en croit un journal de Paris, M. Melin aurait dépensé £600 dans cette course au clocher qu'il vient de faire avec Lamirande.

Vice Consul à Gaspé.—On dit que H. LeBoutillier, Ecr., a été nommé vice consul pour le Brésil, au Bassin de Gaspé, pour le district de Gaspé.

—Le Canada Farmer dit que considérée dans son ensemble et par toute la province, la moisson est abondante.

Tantôt Gertrude croyait que leur nouvelle connaissance était un botaniste de profession, tellement il était versé dans tout ce qui avait rapport à cette partie de la science, tantôt elle était sûre qu'il avait dû faire de la géologie une étude toute spéciale, tant il connaissait intimement les terrains et les pierres ; et ces deux impressions s'effaçaient à leur tour lorsqu'il se mit à parler de l'Océan comme un marin, des affaires comme un négociant, et de Paris comme un homme du monde.

Elle marchait à côté de lui, en silence, mais non pas inaperçue ; car, en approchant d'une montée raide, elle lui offrit le bras et exprima la crainte qu'elle ne fût fatiguée. Elle l'assura du contraire. Le docteur Jérôme déclara que Gertrude les laisserait tous deux. Ainsi tranquillisé, M. Phillips reprit le fil de leur conversation, dans laquelle Gertrude se trouva bientôt entraînée presque à son insu.

M. Phillips savait inspirer le respect et même la crainte, lorsque telle était sa volonté ; mais il lui était aussi facile d'éveiller la confiance et de gagner tous les cœurs. Gertrude ne le regardait déjà plus comme un étranger ; il était encore un mystère, mais non pas de ceux que l'on doute d'approfondir. Elle désirait mieux connaître et apprendre l'histoire d'une vie composée d'étranges vicissitudes ; son cœur sympathique aspirait surtout à sonder la cause de cette profonde mélancolie qui assombrait son noble visage, et qui rendait si triste jusqu'à son sourire même.

Le docteur Jérôme, qui partageait jusqu'à un certain point la curiosité de Gertrude, adressa à son nouvel ami quelques questions dans l'espoir de trouver le fil conducteur qui devait l'amener à raconter sa propre histoire. Mais ce fut en vain. Les lèvres de M. Phillips restèrent closes sur ce sujet ou ne s'ouvrirent que pour déjouer la curiosité de son interlocuteur.

Le docteur fut enfin obligé de céder à une lassitude qu'il ne pouvait plus dissimuler, quelque mécontent qu'il fut obligé d'en faire l'aveu. Ils s'assirent donc au bord de la route et attendirent l'arrivée de la voiture.

Le silence régnait depuis quelques instants, quand le docteur leva les yeux sur Gertrude et dit : " Il n'y aura pas d'égale pour nous demain, Gerty !

— Pas d'égale ! s'écria Gertrude en promenant autour d'elle un regard plein de respect ; comment pouvez-vous parler ainsi ?

M. Phillips lui sourit avec intérêt, cherchant à deviner sa pensée, et dit d'un ton singulier : " Il n'y a pas de dimanche ici, miss Flint ; il ne monte pas si haut."

C'était parler avec trop de légèreté au gré de Gertrude ; car elle répondit gravement, mais avec beaucoup de douceur : " Je me suis réjouie bien souvent de ce que le sabbat nous a été envoyé d'en haut sur la terre ; plus nous montons et plus nous approchons du sabbat éternel."

M. Phillips se mordit les lèvres et se dé-

tourna sans répliquer. Il y avait autour de sa bouche quelque chose que Gertrude n'aurait pas précisément mais elle ne put trouver dans son cœur un reproche à lui faire pour l'ironie qu'impliquaient ses manières plutôt que l'expression de son visage. Car, après avoir regardé un ou deux moments dans le vide, sa physionomie mobile et distraite se voila d'une si morne tristesse, que Gertrude ne put que le plaindre et se demander quelle en était la cause.

Les voitures arrivèrent en cet instant, et lorsqu'il eut installé Gertrude à son ancienne place, il reprit l'air calme et bienveillant qui lui était habituel ; et elle se sentit convaincue qu'elle ne faisait que rendre justice à la franchise et à la sincérité gravées sur ses traits, en croyant qu'ils ne cachait rien dont il ne pût s'honorer.

Au bout d'une heure, ils s'arrêtèrent devant l'hôtel de la Montagne, et, à leur grande satisfaction, ils furent aussitôt conduits à quelques-unes des plus belles chambres de la maison. Lorsque Gertrude, debout à la fenêtre à côté d'Emily, entendit les bruyants murmures de quelques-uns de ses compagnons de voyage qui ne purent obtenir de logement convenable, elle ne put s'empêcher d'être surprise de la bonne fortune du docteur Jérôme, qui se trouvait traité avec une si évidente partialité.

Emily, qui était extrêmement fatiguée de ce pénible voyage, se fit servir à souper dans sa chambre. Gertrude soupa avec elle. Ni l'une ni l'autre ne descendirent au salon ce

soir-là, mais toutes deux se mirent au lit de bonne heure.

La dernière chose que Gertrude entendit avant de s'endormir fut la voix du docteur qui disait, en passant devant leur porte : " Ayez soin, Gerty, d'être éveillée à temps pour voir le lever du soleil."

Mais elle ne s'éveilla pas, ni le docteur non plus. Ni l'un ni l'autre ne croyait le soleil si matinal, et, quoique Gertrude, se souvenant de la recommandation, sauta hors du lit presque avant d'avoir ouvert les yeux, un flot de lumière entrait déjà par la fenêtre, et elle fut témoin d'un spectacle qui dissipa aussitôt tout regret d'avoir dormi trop longtemps, puisque rien, croyait-elle, ne pouvait être d'une magnificence comparable à ce qui s'offrait alors à sa vue.

Depuis l'extrémité de la plate-forme sur laquelle s'élevait l'hôtel jusqu'aux limites les plus lointaines de l'horizon, l'on n'apercevait qu'une mer de nuages blancs comme la neige, qui couvraient toute la terre au-dessous d'eux et la dérobaient à la vue. Immenses et de la plus parfaite blancheur, ils s'étendaient de tous côtés, formant un éais rideau qui séparait les cieux d'avec la terre, et dans lequel il était impossible de découvrir la moindre déchirure.

Tandis que le reste du monde était ainsi privé de la brillante clarté du matin, le sommet de la montagne jouissait d'un jour splendide et brillant, et dont la beauté était singulièrement rehaussée par ces mêmes nuages

qui projetaient leur ombre sur les habitations des hommes. Une barque de feu eût pu flotter sur ces vagues ondoyantes, qui resplendissaient au soleil comme de la neige nouvellement tombée, et dont le contraste avec l'azur du ciel formait un tableau d'une admirable grandeur. Le feuillage varié des chênes, des sapins et des érables, arborait des oiseaux de diverses espèces qui chantaient sans effort, perchés sur les branches. Gertrude donna à cette scène un long regard, puis s'habilla précipitamment et sortit sur la plate-forme. Un silence complet régnait dans la maison. Gertrude resta quelque temps ravie, presque haletante de respect et d'admiration.

À la fin elle entendit des pas, et, ayant levé les yeux, vit le docteur s'approcher avec mistress Jérôme, le premier, plein de vie comme à l'ordinaire, entraînant malgré elle sa compagne endormie, dont la figure était assez avec quel regret elle renouait à sont somme du matin. " Que c'est beau, Gerty, et bien au-dessus de tout ce que j'attendais ! " s'écria le docteur en se frottant les mains.

Gertrude tourna vers lui ses yeux rayonnants, mais, sous lui répondre.

(La suite au prochain numéro)

—La *Chronicle* est informée que la maladie des pommes de terre a fait de grands ravages à Gaspé. En quelques endroits des champs entiers ont été complètement détruits.

—Voici les changements qui auront lieu dans le cantonnement des différents régiments stationnés en Canada.

Le 7ème Régiment des Fusiliers remplacera le 10ème au camp du Thorold, celui-ci prenant ses quartiers à Hamilton. Après la levée du camp de Thorold, le 7ème ira prendre ses quartiers à Brantford, où on est à leur préparer des casernes; le 53ème est parti pour London.

Quatre des 6 escadrons qui composent le 6ième régiment des Hussards stationneront à Montréal.—*Ordre.*

Les "Victoria Rifles" et le 25ème régiment sont attendus en cette ville demain.

—Un Canard venant de Missisquoi Bay est venu s'abattre dans les colonnes du *News* vendredi dernier. Il avait été chassé par des feniens que la feuille anglaise disait être réunis en grand nombre dans les environs de St. Armand et prêts à fondre sur nous. Il paraît que ces feniens n'étaient qu'un certain nombre de cultivateurs qui se hâtaient de sauver leurs grains.

—Parmi les curiosités apportées à l'exposition provinciale du Haut-Canada, on remarque un veau à deux têtes, et un animal ayant la tête d'un veau, et deux corps, l'un ressemblant au cerf, et l'autre d'une forme inconnue jusqu'à présent et indescriptible. Ces deux monstruosités ont été amenées du Sauli Ste. Marie et sont vivantes.

—L'*Europa* et le *Tarifa* sont arrivés à Québec avec le 13e Hussards.

—L'exposition annuelle du comté de La Prairie aura lieu le 2 octobre.

—L'on continue d'exporter grand nombre d'animaux aux Etats-Unis. La semaine dernière, plus de 1,000 moutons, sans compter plusieurs troupeaux de gros bétail, ont passé par Sherbrooke pour se rendre au Vermont.

—Le doyen des prêtres du diocèse de St. Hyacinthe, Messire Joseph Crevier, après de minisère sacerdotal, est démis de sa cure de St. Pie et retiré chez son frère le V. G. Crevier, curé de Ste. Marie de Monnoir.

—Les télégrammes reçus de Colombus, Chillicothe, Saint-Louis, Louisville et Chicago annoncent que la pluie a cessé et que le temps s'est éclairci et mis au froid. A Indianapolis, plus de cent familles ont été ruinées par l'inondation.

NAISSANCE.

En cette ville, le 23 du courant, la Dame de M. Jacques Catudal, Voiturier, a mis au monde une fille.

Les guéris aux malades—Maladie de foie.—Quelques-uns des faits les plus remarquables relatifs à l'influence sans égale des *Pilules sucrées de Bristol* dans les maladies du foie ont dernièrement été mis au jour. Adoniram Sedgwick, de Hartford, annonce que ces pilules "l'ont guéri d'une congestion du poulmon (le préservant de la jaunisse) en trois jours." Richard M. Phelps, un machiniste bien connu à Pittsburg, Ohio, écrit ce qui suit: "Les médecins me considéraient dans un état très-dangereux lorsque je commençai à faire usage des *Pilules anti-bilieuses de Bristol*. Ils appelaient ma maladie un dérangement du poulmon, et je souffrais de grandes douleurs dans le côté droit, qui étaient accompagnées d'une forte constipation et une perte d'appétit presque complète. Un usage suivi de ces *Pilules* m'a rendu ma santé, et je les recommande à tous ceux qui éprouvent de semblables douleurs." Miss Sarah Jane Daming de Jersey City, termine une lettre au Dr. Bristol en disant: "A vos *Pilules* seules je dois le rétablissement de ma santé, après avoir souffert sérieusement pendant trois mois de fièvres remittentes bilieuses. Les malades peuvent considérer, ces déclarations, comme s'adressant à eux et agir en conséquence. Ces *Pilules* sont contenues dans des fioles et se conservent sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada, à St. Jean par F. L. Wight pharmacien et J. B. Carrière, marchand, place du Marché.

La Mort dans le Sang.—Oui, c'est dans le sang que le germe de la maladie et de la mort se crée. Attaquez-le avec le plus puissant des détersifs, la *Salsepareille de Bristol* et vous êtes sauvés. N'importe quelle soit la cause première des scrofules, des érysipèles, cancers, rhumatisme aigu, fièvre, maladies du foie, fièvre remittente bilieuse; c'est toujours dans le sang que se trouve la cause du mal. Ce grand antidote neutralise les matières acres qui se trouvent dans les veines, et qui engendrent les maladies les plus

terribles, les entretenant et les aggravant. La *Salsepareille* frappe l'hydre cachée dans le système veineux et l'a expulsé aussi sûrement et aussi rapidement qu'Hercule détruisit le serpent à cent têtes, dont ces maladies mortelles sont l'image. Que ceux qui souffrent se rappellent bien ceci, car c'est rigoureusement vrai.

A vendre par tous les Pharmaciens, en Canada, à St. Jean, par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand, place du Marché.

Avis special.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des *Pastilles à Vers Végétales Devins*.

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces *Pastilles* est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces *Pastilles* sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM Devins et Bolton, chimistes, à Montréal.— A St. Jean, chez F. L. Wight Pharmaciens et chez J. B. Carrière marchand Place du marché.

Vente par le Shérif.

Henry Jos. Larocque vs. Ed. Lafaille, un lopin de terre en la ville de St. Jean, vente le 1er octobre, à 11 heures, au bureau du shérif.

Théophile Arpin vs. Louis Régner, une terre à St. Valentin, vente le 24 octobre, à 10 heures, à St. Valentin.

Alexandre Lanare vs. Marie R. Loroche, une terre à St. Patrick de Sherrington, vente à St. Patrick de Sherrington, le 29 octobre, à 11 heures.

E. & D. Macdonald vs. Moise Benjamin, deux lots de Terre à Iberville, vente à St. Athanase, le 15 novembre, à 10 heures.

Wm. Elvidge vs. Amable Santoire, une terre à St. Rémi, vente à St. Rémi, le 12 novembre, à onze heures.

Louis Dupuis vs. Solomon Lajeunesse, la moitié d'un emplacement en la ville de St. Jean, vente au bureau du shérif, le 19 novembre, à 11 heures.

Edward Macdonal et al vs. François Chartier, un morceau de terre à St. Luc, vente à St. Luc, le 22 novembre, à 10 heures.

Henry Corran vs. Cornelius O'Brien, une terre à Ste. Brigitte, vente à Ste. Brigitte, le 10 décembre, à 11 heures.

Dame de M. D. Auberth, deux emplacements à Christieville, vente à Iberville, le 5 décembre à 10 heures.

—Un agréable compagnon de voyage, et que les voyageurs devraient toujours avoir avec eux est le Pain-Killer de Perry Davis. Une attaque soudaine de choléra, de diarrhée, dysenterie, choléra morbus peut être, par lui, arrêté sur le champ. Il guérit également les échaudures, brûlures, etc. Vendu partout.

MARCHE DE ST. JEAN.

ST. JEAN, 28 SEPTEMBRE 1866.

Table with 4 columns: Item, £ s. d., and two other columns. Items include Flour par quart, do do quintal, do Bled-d'Inde, etc.

Acte Concernant la Faillite, 1864. PROVINCE DU CANADA, DISTRICT D'IBERVILLE,

Dans la Cour Supérieure Dans l'Affaire de VINCELETTE & Cie FAILLI.

AVIS est par le présent donné que les sousignés ont filé dans le bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs Créanciers, et que le DOUZIEME jour de Décembre prochain, à DIX heures de l'avant-midi ou aussitôt que les parties pourront être entendues, ils feront application à la dite cour pour la ratification de la dite décharge, ainsi que faite en leur faveur sous l'autorité du dit acte.

VINCELETTE & CIE. Iberville, 6 Septembre 1866.

CORPORATION De la Ville de St. Jean.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la liste alphabétique des voteurs de la ville de St. Jean, est déposée chez le sousigné, qu'à la prochaine séance du Conseil de la Ville de St. Jean, qui se tiendra LUNDI le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à HUIT heures du soir, au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, la dite liste sera produite et examinée par les Conseillers, et, qu'à dater de cette séance la dite liste sera déposée au bureau du sousigné, pendant trente jour, durant lesquels elle sera ouverte à l'inspection de toutes personnes y intéressées ou de leurs représentants, et qu'à la première séance du dit Conseil, qui se tiendra après l'expiration des dits trente jours, la dite liste sera présentée pour révision, correction et homologation, en conformité du chapitre 6 des Statuts Refondus du Canada.

Donné à St. Jean ce vingt-quatrième jour d'Août 1866. T. R. JOYSON, Secr. Trés. V. St. Jean. N. B.—Cette prochaine assemblée se tiendra LUNDI le HUIT OCTOBRE prochain à SEPT heures P. M. T. R. J.

TERRE A VENDRE

L'ACADIE, COMTÉ DE ST. JEAN.

Il sera disposé de cette belle propriété appartenant à Benjamin Shortley, au côté Nord de la petite Rivière de Montréal, comportant une superficie de 110 arpents, bâtie de maison, grange, étable, écurie et autres dépendances, le tout en bon ordre et à quelques arpents d'un moulin à farine, à carder et à scier. Les conditions qui sont très faciles peuvent être connues en s'adressant au dit B. Shortley, qui désire abandonner la culture au vingt-neuf septembre prochain ou au Notaire sousigné à L'Acadie, CHS. THOS. CHARBONNEAU, N. P. 3 Août 1866.

VENTE Par Autorité de Justice.

Sera vendu au plus haut et dernier enchérisseur à la porte de l'Eglise catholique de la paroisse de St. GEORGE de HENRYVILLE dans le Comté et District de IBERVILLE MERCREDI, le DIXIEME jour du mois de OCTOBRE prochain à ONZE heures de l'avant midi, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Antoine Daigneau en son vivant cultivateur du dit lieu de Henryville et Dame Enelie Landry son épouse survivante, savoir: UNE TERRE sise et située en la dite paroisse de St. George de Henryville, connue et désignée comme étant la moitié ouest du lot Numéro cinq de la troisième Concession de la Seigneurie de Noyan de la contenance de un arpent et huit perches de front sur vingt huit arpents et une perche de profondeur plus ou moins bornée en front par le chemin public conduisant de l'Eglise au bord de l'eau, derrière par James Elliott ou représentants, d'un côté à l'ouest par Charles Douglas et d'autre côté à l'est par Thomas Bernier avec une maison en briques, une grange et une étable et autres bâtiments en bois dessus construits.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire sousigné ou à François Tremblay, Huissier de la dite paroisse de St. George de Henryville spécialement nommé pour faire la dite vente, et dépositaire du cahier des charges à St. George de Henryville susdit. L. H. TRUDEAU, N. P. St. George de Henryville 20 Sept. 1866.

EDOUARD POUTRÉ, SELLIER, RUE FRONT, ST. JEAN.

Tout en remerciant le public de St. Jean et des environs pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a maintenant en mains une grande variété de HARNAIS DOUBLES et SIMPLES, Brides, Colliers et Selles Des mieux finis et d'après les modes les plus élégantes et les plus nouvelles. M. POUTRÉ ayant travaillé dans les premières boutiques de Montréal et des principales villes des Etats-Unis avant que d'ouvrir une boutique pour son propre compte, espère pouvoir satisfaire les plus exigeants et par là mériter l'encouragement du public. Il fera aussi toutes espèces de HARNAIS à ordre et suivant les goûts des personnes qui les demanderont. Le tout à des prix modérés. On trouvera également à cette établissement une grande variété D'ORNEMENTS DE VOITURES, VALISES, PORTES-MANTEAUX, FOUETS, Etc., Etc. Si vous avez besoin d'un bon HARNAIS n'oubliez pas la boutique de ED. POUTRÉ, RUE FRONT, Deuxième porte du coin de la Rue Bernier. St. Jean, 18 sept. 1866.—2m.

Acte Concernant la Faillite, 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford.

Dans la Cour Supérieure. Dans l'Affaire de J. W. EATON FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le sousigné a filé dans le bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et que VENDREDI, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ou aussitôt que les parties pourront être entendues il fera application à la dite Cour pour la ratification de la dite décharge ainsi que fait en sa faveur sous l'autorité du dit acte. J. W. EATON. Phillipsburg, C. E. } 16 Août 1866. }

VENTE Par Autorité de Justice.

Sera vendu à l'encan public, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église paroissiale de St. BERNARD de LACOLLE, dans le district d'Iberville, MARDI, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à 10 heures A. M., l'immeuble appartenant à Dame Sarah March et ses enfants mineurs, savoir: LA MOITIE Est du lot No. 4, dans la 2e concession de la seigneurie de Lacolle, dans la dite paroisse, du côté Nord de la rivière Lacolle, et contenant environ quarante-cinq arpents et 80 perches en superficie, avec une grange. Pour les conditions de vente, on pourra s'adresser à L. S. Miller, greffier de la Cour des Commissaires, au village de Lacolle, commis par la Cour pour les fins de la dite vente par encan et dépositaire du cahier des charges. J. U. TREMBLAY, N. P. St. Bernard de Lacolle, 10 Sept. 1866.

PORTRAITS DE MGR. CHS. LAROCQUE,

APPROUVÉ PAR LA LÉGISLATURE PROVINCIALE. Photographié par JOS. SAUVAGEAU, de St. Hyacinthe.

A VENDRE CHEZ MM. LANGELIER & DECELLES et chez J. E. CLÉMENT & Cie.

PRIX, \$1 et 25 Cents.

Lam-rande n'est plus!!!

LA POLITIQUE MARCHE SON TRAIN, Les voleurs quittent notre Planète ET LE COMMERCE AUGMENTE.

LUDEGER LANGELIER & Cie

Vient de faire de grandes et nouvelles importations consistant en

CHAPEAUX EN SOIE, FEUTRES, DE FANTAISIE, TRÈS ÉLÉGANTS, CASQUETTES

Varivées, le tout d'après les dernières modes. Les plus riches articles de toilettes d'hiver tels que

VICTORINES EN VISON, Mitaines, Manchons, Capelines

Seront sous peu offerts au public.

POUR L'AUTOMNE Rien de mieux ni à Montréal ni dans aucune ville du Canada.

LES CHAPEAUX

Pour DAMES, jeunes DEMOISELLES sont garnis avec les objets les plus de goût. Toutes espèces de fleurs artificielles Plumes et Rubans français arrivés dans ce pays tout dernièrement. VENEZ ET EXAMINEZ. Vis-à-vis l'Hôtel Monet, Rue Front.

MACHINES A COUDRE, POUR LES Manufactures et les Familles,

Devant le Public depuis 15 ans. Ces machines par excellence, sont à la fois SIMPLES et FORTS

font le point croisé.—La couture étant la même sur les deux côtés, et cousent toute espèce d'étoffes et le cuir. On garantit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs. Compagnie manufacturière de l'Amérique du Nord. LANGELELIER et DECELLES, Agents. St. Jean, 13 Septembre 1866.—6m.

GRANDE REDUCTION SUR LES Marchandises de Coton!!

COTONS et INDIENNES venant d'être reçus et offerts aux taux de la baisse actuelle en Angleterre, c'est-à-dire à vingt pour cent au-dessous des prix ordinaires chez J. B. CARRIÈRE, Place du Marché, St. Jean.

Pharmacie de St. Jean RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.

Un assortiment complet de REMEDES, Médecines Patentées, Parfums, Brosses, Eau de Floride, Cologne, Ste. Catherine et Bois de Teinture etc., etc., etc. PILULES DE TOUTES SORTES, PAIN-KILLER, &c., &c. F. L. WIGHT. St. Jean, 4 sept. 1866.

Magasin de Chaussures UN SEUL PRIX.

NAPOLÉON JOUBERT CORDONNIER, RUE FRONT, ST. JEAN, (ANCIEN MAGASIN T. D. McGUIRE.) A toujours en mains un assortiment très varié de chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites dans les derniers goûts et des meilleurs matériaux, qu'il offre en vente à des prix très modérés pour argent comptant. Les ouvrages de pratiques sont garantis et reçoivent la plus grande attention. St. Jean, 7 septembre 1866.—1a.

NOUVEAU MAGASIN.

Boutheiller & Trudeau Viennent d'ouvrir un Magasin en face du Marché aux Légumes

DANS LA MAISON DE M. EUS. COURVILLE, Où l'on trouvera toujours un des meilleurs assortiments de

MARCHANDISES SÈCHES, Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Leur choix de marchandises étant le produit des dernières importations, offre des avantages aux acheteurs qu'ils peuvent difficilement trouver ailleurs tant sous le rapport des nouveautés que sur la modicité des prix. Venez voir et vous pourrez vous convaincre par vous-même de la vérité. St. Jean, 9 mai 1866.—3m.

Atelier Typographique

FRANCO-CANADIEN.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il sera toujours prêt à exécuter à l'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU FRANCO-CANADIEN, des IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES avec élégance, ponctualité et à bon marché en français et en anglais. I. BOURGUIGNON, St. Jean, 7 juillet 1865.

LIVRES DE PRIERES: EN VENTE A LA

Librairie du Franco-Canadien Nouveau Manuel des enfants de Mairib. Manuel de Piété. L'Ange Conducteur. Paroissien Romain, très complet. Journée du Chrétien. Délices des Ames Pieuses. Combat Spirituel. Paradis de l'Âme Chrétienne. Imitation de Jésus-Christ. Imitation de la Ste. Vierge. Chemin du Ciel. Manuel des Peuples. Office de la Ste. Vierge. Introduction sur le Chemin de la Croix. Pensez-y bien. Visite au St. Sacrement, &c., &c., &c.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN

UN ASSORTIMENT COMPLET DE LIVRES D'ECOLLES, Papier, Encre, Plumes, Crayons, Arloises, &c., &c., &c.

ARTICLES DIVERS EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN

Papier Post. do Foolscap. do à compte. do à Lettres. do à Devoirs. do à Notes. do de Luxe. do de Deuil. do d'Écoles, &c., &c. Enveloppes de Lettres, grandes et petites Enveloppes de Luxe. do de Deuil. Crafifix, Bénitiers, Médailles, Chapeteis Coco, Images, Albums, Livres de Comptes, Cartes blanches, etc.



Sont certainement le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les Pastilles à Vers Végétales de Devins et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces pastilles sont purement végétales. Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Elles sont les seules *Losanges Antelmintiques* admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de vers intestinaux.

Chaque boîte renferme 30 Pastilles ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces pastilles sont chacune d'elles estampillées des lettres DEVINS, comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail, chez DEVINS & BOLTON, Chimistes, près le Palais de Justice, Montréal.

A St. Jean, à vendre chez F. L. Wight, Pharmacien, et chez J. B. Carrière, marchand. St. Jean, 16 Mai 1865.

Pain Killer!

EST UN BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage; les Pharmaciens en constatent la demande fréquente, et les Drogistes en Gros la considèrent comme un des Articles les plus importants de leur commerce.

Tous les Marchands de Médecine parlent en sa faveur, et sa réputation comme

REMEDE DE GRANDE VALEUR

Est parfaitement reconnue et en fait la plus importante médecine du siècle

PRIS INTERIEUREMENT, IL GUERIT

la Dysenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, les Douleurs d'Estomac, d'Intestins, les Coliques, la Dyspepsie les Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, &c., &c., &c.

APPLIQUE A L'EXTERIEUR, IL GUERIT

les Clous, les Contusions, les Panaris, les Coupures, les Brûlures, les Entorses, les Tumeurs, les Maux de Dents, les Douleurs dans la Figure, la Névralgie, le Rhumatisme et les Engorgements des Pieds &c., &c., &c.

La Douleur semble être l'apanage des pauvres mortels de même que la mort, et elle s'abat sur nous à tout moment. Il est conséquemment très-important que l'on puisse se procurer des moyens de soulagement au moment où nous en avons besoin.

Ce moyen de soulagement réside dans le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, dont la réputation est répandue sur tout le globe. Dans les glaces des régions polaires comme sous le soleil des tropiques, sa vertu est reconnue et appréciée. Et en lui l'humanité souffrante a trouvé un soulagement à ses douleurs.

L'effet du PAIN KILLER sur le patient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, Douleurs d'Intestins, Choléra, Dysenterie et autres dérangements du système. Son succès comme remède appliqué à l'extérieur dans les cas de Brûlure, de Contusions, d'Entorses, de Coupures, de Piqures d'Insectes, etc., lui a valu une des premières places parmi les médecines du jour.

Le nom de la médecine "PAIN KILLER" est notre marque de commerce. Nous avons le droit exclusif de nous en servir et nous n'avons jamais manqué de le faire valoir en temps et lieu dans toutes et chacune des nombreuses actions intentées à des parties préparant ou vendant des articles sous ce nom ou si semblable qu'il pouvait tromper le public.

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez PAIN KILLER VEGETAL de PERRY DAVIS et pas d'autre.

A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Prix, 15 cts, 25 cts, 50 cts, la Bouteille. Perry Davis & Fils, Fabricants et Propriétaires 378, Rue St. Paul, Montréal, C. E.

8 juillet

AVIS.

Le Soussigné donne avis qu'il ne se rendra plus responsable d'aucune dette contractée en son nom à moins d'une ordre formel fait par lui-même.

PIERRE ALIX, St. Jean, 18 Sept. 1866.—t.

Jos. Ed. Clement & Cie.

Nouvelle importation de marchandises du printemps.

GRANDE EXPOSITION DE MARCHANDISES SECHES A SAINT-JEAN.

Consistant en Indiennes, Cotons, Cobourgs, Alpaca, Châlis, Soie, etc., etc., à VINGT POUR CENT au-dessous du prix ordinaire.

Le département du tailleur est des plus complets dans le choix des Tweeds et Draps français, anglais et canadiens, les plus fashionables pour le printemps et l'été.

Un engagement a été conclu avec le fameux

TAILLEUR, M. FRANCHERE,

de Montréal, qui a passé 4 ans à Paris et à Londres pour la perfection de son art. Nous prenons la liberté d'annoncer au public qu'en reconnaissance du libéral encouragement du passé, nous disposerons, cette année, de notre importation de marchandises sèches du printemps à vingt par cent au-dessous du prix ordinaire.

Notre département de tailleur étant administré par un des meilleurs ouvriers de Montréal, et notre assortiment d'étoffes et tweed, unique dans le choix, et des plus complets, ne peut manquer de satisfaire et de garantir la justesse de la coupe d'après les derniers goûts, tous ceux qui nous favoriseront de leur commande, qui sera promptement exécutée, et à des prix très modérés.

AUX VOLONTAIRES.

Nous attirons l'attention de nos amis les volontaires maintenant dans le service actif, sur ce département, à qui une déduction libérale sera faite.

JOS. ED. CLEMENT & CIE, Rue Front, St. Jean.

Veuillez venir et examiner pour vous-mêmes avant d'acheter ailleurs. St. Jean, 13 avril 1866.

LISEZ CE CI!

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir un assortiment complet de marchandises sèches consistant en

Drap Noir, Casimir Noir, Drap de Couleur assortis, Tweeds Anglais, Ecossais et du Haut-Canada, Etoffes pour habillements d'enfants,

De tout prix et de toutes couleurs, Indienne, Guillaume à Chemise et à Tablier, Mérinos, Mouseline de Laine Française, Châlis, Barèges, Gros de Naples Noir et de Couleurs, Parasols, Bas, Gants et un assortiment complet de Crinolines du dernier goût. Il tient aussi des Epicerie, (Groceries,) qu'il vendra à très bas prix.

Il désire attirer l'attention publique sur son assortiment

TRES VARIE DE HARDES FAITES.

Il a à son service deux des meilleurs tailleurs de la Ville, et tout ce qui sortira de son établissement sera garanti sous tous rapports.

Les ouvrages de commandes seront exécutés avec ordre et promptitude et recevront la plus grande attention.

Le tout extrêmement à bon marché pour argent comptant.

Allez lui rendre visite avant d'aller acheter ailleurs.

J. T. HAZEN,

Voisin Sud de l'Hôtel Monette à l'

ENSEIGNE BLEUE.

St. Jean, 22 Mai 1866

J. B. CARRIERE,



Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'il en a reçu depuis son entrée en affaires, sollicite de nouveau la continuation de son patronage et de son attention pour son fonds varié et étendu de

MARCHANDISES SECHES.

GROCERIES, TABAC, SALSEPAREILLE DE BRISTOL, FERRONNERIES, JOUJOUX D'ENFANT, LIVRES, PAPIER et TAPISSERIES, VAISSELLES, PASTILLES de DEVINS, PARFUMERIES, &c., &c.

VINS et LIQUEURS, En Gros et en Détail.

St. Jean, 5 Septembre 1865.

Sauvage et Brosseau.

Grand Magasin Nouveau

sur LA RUE FRONT, EN FACE DE E. H. FORBE ET CIE.

MARCHANDISES SECHES EPICERIES ET PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS.

En Gros et en Détail.

St. Jean, 19 mai 1865.

HOTEL ST JEAN.

PAR FRS. MONETTE. PROPRIETAIRE.

Rue Front, au Centre des affaires et à quelque pas du Marché.

Il tient constamment des voitures à la disposition du public. St. Jean, 31 mai 1865.

H. CORN, ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, COTE EST Tous les ouvrages sont garantis. St. Jean, 30 mai 1866

JOHN MCDONOUGH MARCHAND-TAILLEUR,

CI-DEVANT EMPLOYÉ CHEZ E. CLEMENT & CIE.

Est maintenant dans le nouveau magasin à côté de chez Langelier et Decelles.

Il a en mains un assortiment de Draps les plus fins et de Tweeds les plus riches et les plus recherchés à des prix fort modérés.

Les ouvrages sont garantis et exécutés dans le plus court délai.

St. Jean, 13 Septembre 1864.

HOTEL ST. MAURICE

TENU PAR J. B. POIRIER

RUE PARTITION, ST. JEAN. Ancien Hotel PATENAUE.

Il y a une bonne Cour, Remises et Ecuries pour la commodité des voyageurs. St. Jean, 5 juin 1866.

LES MARCHANDS

De la campagne qui tiennent des effets de Librairie, ne sauraient trouver un assortiment plus complet et des prix plus réduits que chez

J. B. ROLLAND ET FILS, No. 8, rue St. Vincent, Montréal. St. Jean, 16 septembre 1864.

Aux Dames et Messieurs DE ST. JEAN.

Le Dr. LEFAIVRE, Dentiste, élève gradué du collège des dentistes de Pensylvanie à Philadelphie, informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir un bureau dans la rue St. Jacques, à côté de l'église, où l'on pourra le consulter sur toutes les branches de sa profession.

Le Dr. Lefavre nettoie, remplit extrait et pose les dents à des conditions libérales. St. Jean, 1er décembre 1865.

A L'ENSEIGNE

DES TROIS

Chapeaux Bleu, Blanc, Rouge,

Vis-à-vis le Grand Magasin de

MM. LANGELIER & DECELLES.

S. SIMMONS

CHAPELIER ET MANCHONNIER,

Ayant doublé son assortiment de

CHAPEAUX EN SOIE, EN FEUTRE, EN PAILLE, ETC., ETC.

Pour les Dames, Messieurs et Enfants et ce, d'après les dernières MODÈS et les goûts les plus récents et à des prix extraordinairement réduits en rapport avec les qualités des articles.

M. S. SIMMONS choisi cette occasion pour informer ses pratiques qu'il vient de recevoir en addition du grand assortiment de Chapeaux et de Casquettes, les articles suivants qu'il vendra au-dessous des prix de tout autre magasin, tel que

Parasols, Chapeaux de Dames et de Demoiselles, Rubans de toutes les Couleurs et qualités, Plumes et Fleurs de toutes espèces en grande quantité.

Une des premières Modiste de St. Jean étant attachée à cette maison, le met en état de garnir les chapeaux aux goûts et au désir des personnes qui voudront bien acheter chez lui.

M. S. S. désirant pleinement satisfaite les acheteurs vient aussi de s'assurer le service d'un Canadien, qui ne négligera rien pour mériter l'encouragement que son patron a droit d'attendre du public. VENEZ ET EXAMINEZ. St. Jean, 4 Juin 1866

G. J. LABERGE, AVOCAT. St. JEAN.

H. TUGAULT, AVOCAT. Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

A. N. CHARLAND, AVOCAT, Bureau vis-à-vis le Presbytère, St. Jean.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et de Bedford.

Leblanc, Cassidy et Paradis, AVOCATS, BUREAU: RUE McCUMMING.

EN FACE DE T. R. JOBSON, ECR.

M. Paradis suivra le Circuit de Napierville.

M. PHIL. VANDAL, Avocat. Bureau: Rue Busby, St. Jean.

M. Vandal suivra les circuits de Napierville et d'Iberville. St. Jean, 5 mai 1865.

Carreau & Rhinville. AVOCATS. RUE ST. JACQUES, ST. JEAN.

S'adresser à J. P. Carreau St. Jean et à H. F. Rainville Montréal.

MM. C. et R. se chargent d'affaires pour le Circuit de St. Marie.

M. Rainville est à St. Jean tous les samedis. St. Jean, 1er juillet 1864.

F. X. DES PLAINES, Avocat, Rue St. Jacques, St. Jean.

M. Des Plaines suivra toutes les Cours des districts judiciaires d'Iberville et de Bedford. St. Jean, 16 Mai 1865.

CHS. LOUPRET, AVOCAT. Rue Napier, Iberville, mai.

T. R. JOBSON, NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain, -30 rue

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE,

Rue St. Jacques, St. Jean, 11 novembre 1862.

LE Dr. BISSONNETTE, réside actuellement dans la bâtisse de Dame O'Brien, rue McCumming, troisième porte Nord de la rue Bernier.

Dr. G. Moorhead.

ENCOIGNEURE DES RUES ST. CHARLES ET BUSBY, PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE. St. Jean, 23 Juin 1864

SALSEPAREILLE DE BRISTOL

En Grande Bouteille.



Le grand Purificateur du Sang

La seule bonne Préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux de crofule, dartres, tumeurs, ulcères et impetigo, et pour toutes les espèces d'éruptions scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux. Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et

toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la Moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

Seuls Fabricants: LANMAN & KEMP, Nos. 63 71 et 73, Water St., New-York, E.-U.

A vendre par tous les pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand. 21 décembre 1863.

Pilules Végétales

DE BRISTOL



ENDUITES DE SUCRE,

LE GRAND REMEDE

POUR LES

MAUX DE POUMONS,

D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES, Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les Climats.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanemment. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

La Dyspepsie ou Indigestion, les Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centims la Fiole. A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & CIE., Agents-Généraux pour Montréal, 303, Rue St. Paul, Montréal.

A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand. 21 décembre 1863.

DR. BAUDOIN,

RUE BERNIER,

Vis-à-vis le Bureau de la Seigneurie. St. Jean, 19 janvier 1866.